

1/ LES ENJEUX DE LA FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

Au-delà du plaisir de conduire, l'automobile est devenue l'outil indispensable de nos vies modernes (études, loisirs, travail).

Le caractère incontournable du permis de conduire se retrouve même amplifié dans les communes françaises peu desservies par les transports en commun.

L'augmentation du nombre de véhicules, conséquence inévitable de ces évolutions sociétales confère ainsi à la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire un caractère primordial au vu des enjeux.

EN TERME DE SÉCURITÉ : EN EFFET, ROULER EN SÉCURITÉ EST UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

De plus, selon les chiffres de la sécurité routière, les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Ainsi 562 jeunes ont perdu la vie dans un accident de la route en 2017 sur 3448 décès au total. (Chiffres issus du rapport annuel de l'observatoire national interministériel de la sécurité routière)

Les accidents de la route ne sont pas une fatalité et le programme de formation doit permettre aux nouveaux conducteurs de se déplacer avec un risque limité d'accident corporel ou de décès.

EN TERME DE CONNAISSANCES : L'OBJECTIF GÉNÉRAL EST D'AMENER TOUT AUTOMOBILISTE DÉBUTANT À LA MAÎTRISE DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE SAVOIR ÊTRE, SAVOIRS FAIRES, SAVOIRS ET SAVOIRS DEVENIR.

L'enseignant de l'établissement choisi doit par la qualité de son approche pédagogique vous transmettre un ensemble de connaissances indispensables à la validation des compétences identifiées dans le cadre du REMC remplaçant l'ancien programme national de formation. (PNF)

2/ LE DEROULEMENT DE LA FORMATION

• EVALUATION

En préalable à la formation, une évaluation est effectuée par support papier.

Suite à cette évaluation, un volume conseillé d'heures de conduite sera déterminé avec un minimum de 20 heures imposé par la réglementation. Le stagiaire est cependant libre d'accepter ou pas la proposition qui sera alors formalisée au sein du contrat signé entre le stagiaire ou son représentant légal s'il est mineur et l'établissement d'enseignement de la conduite.

La formation se poursuit par le suivi de cours de préparation de l'examen théorique général où l'élève améliore au fur et à mesure son score sur la base de 40 questions soit en salle de code soit sur internet.

Il suit également des cours théoriques encadrés par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner sur des thématiques (grands thèmes de la sécurité routière).

Il va ensuite suivre des leçons de conduite d'une durée d'une heure où il va valider des compétences.

3/ LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EPREUVES DE L'EXAMEN ET LEUR DEROULEMENT

LORSQUE LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES SONT ACQUISES (VALIDATION DES QUATRE ÉTAPES DE FORMATION ET UN EXAMEN BLANC FAVORABLE), L'ÉTABLISSEMENT SE CHARGE D'INSCRIRE LE STAGIAIRE À UNE SESSION D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE APRÈS UN NOMBRE MINIMUM DE 20 HEURES DE CONDUITE (POUR LES ÉLÈVES EN BOITE MÉCANIQUE) OU 13 HEURES. (POUR LES ÉLÈVES EN BOITE AUTOMATIQUE).

POUR LA CATÉGORIE TRADITIONNELLE, LE STAGIAIRE DOIT ÊTRE ÂGÉ AU MINIMUM DE 17 ANS ET POUR LA CATÉGORIE AAC, IL DOIT AVOIR RÉALISÉ AU MINIMUM 1 AN DE CONDUITE EN CONDUITE ACCOMPAGNÉE ET AVOIR 17 ANS.

TOUT CANDIDAT DESIRANT SE PRESENTER A UN EXAMEN QU'IL SOIT THEORIQUE OU PRATIQUE, MALGRE LE REFUS DU PERSONNEL ENSEIGNANT POUR UN NIVEAU ESTIME TROP FAIBLE, POURRA SE VOIR PRESENTE A L'EPREUVE EN QUESTION APRES SIGNATURE D'UNE DECHARGE. EN CAS D'ECHEC, L'ETABLISSEMENT SE RESERVE LE DROIT DE RESTITUER AU CANDIDAT SON DOSSIER.

POUR POUVOIR PASSER L'EXAMEN PRATIQUE, IL FAUT AVOIR OBTENU L'EXAMEN THEORIQUE GENERAL DU PERMIS DE CONDUIRE (ETG BASE SUR LE CODE DE LA ROUTE). POUR VALIDER L'EXAMEN DE CODE, UN MAXIMUM DE 5 FAUTES EST TOLERE. LE NOMBRE MAXIMUM DE PRESENTATIONS A L'EXAMEN PRATIQUE EST DE 5 SUR UNE PERIODE DE 5 ANS A COMPTER DE LA REUSSITE DE VOTRE EXAMEN THEORIQUE GENERAL DU PERMIS DE CONDUIRE.

UN ECHEC SUPPLEMENTAIRE A L'EPREUVE PRATIQUE ENTRAINE L'OBLIGATION DE REPASSER L'EPREUVE THEORIQUE.

SUITE A LA MODERNISATION DE L'EXAMEN DE CODE, CELUI-CI SE DEROULE DANS DES CENTRES AGREES (LA POSTE, SGS...). L'INSCRIPTION A L'EXAMEN THEORIQUE SE FAIT SUR LES SITES WEB DE CES CENTRES. LES STAGIAIRES DE L'ETABLISSEMENT SONT INSCRITS SUR LES SITES PAR LES PERSONNELS DE L'AUTO-ECOLE.

CONCERNANT L'EPREUVE FINALE (PRATIQUE), LORSQUE VOTRE MONITEUR VOUS DIRA QUE VOUS ETES PRETS (L'ENSEMBLE DES COMPETENCES REQUISES SONT VALIDEES SUR LES SUPPORTS DESTINES A CET EFFET) ET QUE VOUS VOUS SENTEZ PRET A PASSER CET EXAMEN, UNE DATE D'EXAMEN EST PROGRAMMEE.

LE DEROULEMENT DE L'EPREUVE THEORIQUE.

IL S'AGIT D'UNE SEANCE COLLECTIVE EN SALLE D'UNE DUREE D'1H30. LE CANDIDAT EST SOUMIS A 40 QUESTIONS AUXQUELLES IL DOIT REPONDRE GRACE A UN BOITIER. LES BOITIERS SONT ENSUITE CORRIGES ET LES RESULTATS ADRESSES PAR COURRIER ELECTRONIQUE LE JOUR MEME DE L'EPREUVE A L'AUTO-ECOLE OU DIRECTEMENT A L'ELÈVE.

LES CANDIDATS SONT REÇUS A L'EXAMEN A PARTIR DE 35 BONNES RÉPONSES.

LE DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE PRATIQUE

LORSQUE VOUS AVEZ PASSÉ AU MOINS 20 HEURES DE CONDUIRE ET QUE VOUS ÊTES SUFFISAMMENT PRÉPARÉ, L'AUTO-ÉCOLE VOUS FOURNIT UNE DATE D'EXAMEN.

VOUS DEVREZ VOUS PRÉSENTER AU LIEU DE L'EXAMEN INDIQUÉ EN ARRIVANT EN AVANCE. A NOTER QU'UN CANDIDAT PEUT ÉGALEMENT PASSER L'ÉPREUVE PRATIQUE SUR UN VÉHICULE AUTOMATIQUE. CETTE FORMATION EST SOUMISE À QUELQUES RÈGLES SPÉCIFIQUES.

DURÉE

L'ÉPREUVE DE CONDUITE DURE 32 MINUTES AU TOTAL, FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET INSTALLATION DU CANDIDAT INCLUES. AU COURS DE CELLES-CI, VOUS AUREZ À CONDUIRE PENDANT AU MOINS 25 MINUTES AUSSI BIEN EN VILLE QUE HORS AGGLOMÉRATION.

BILAN DE COMPÉTENCES

L'EXAMINATEUR APPRÉCIERA VOTRE NIVEAU DE CONDUITE EN ÉTABLISSANT UN BILAN DE COMPÉTENCES S'ARTICULANT AUTOUR DES THÈMES SUIVANTS :

- A CONNAISSANCE ET L'UTILISATION DES COMMANDES ;
- A PRISE D'INFORMATION ;
- L'ADAPTATION DE L'ALLURE DU VÉHICULE AUX CIRCONSTANCES DE LA ROUTE ;
- L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION ;
- A COMMUNICATION AVEC LES AUTRES USAGERS ;
- LE PARTAGE DE LA CHAUSSÉE ;
- LE RESPECT DES DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'EXAMINATEUR ÉVALUE EN OUTRE L'AUTONOMIE ET LA CONSCIENCE DU RISQUE DU CANDIDAT. POUR ÊTRE REÇU À L'EXAMEN, LE CANDIDAT DOIT OBTENIR AU MOINS 20 POINTS SUR 30.

L'EXPERT RÉALISE UN INVENTAIRE DES POINTS POSITIFS ET DES POINTS NÉGATIFS RESTITUÉS PAR RAPPORT À UNE COMPÉTENCE DONNÉE. UN ÉCHANGE ENTRE L'EXPERT ET LE CANDIDAT PEUT S'INSTAURER AU COURS DE L'ÉPREUVE.

ERREURS ÉLIMINATOIRES

CERTAINES ERREURS COMMISES PENDANT LA CONDUITE SONT DIRECTEMENT ÉLIMINATOIRES. SI LE CANDIDAT EN COMMET UNE, IL ÉCHOUE AUTOMATIQUEMENT À L'ÉPREUVE.

LA LISTE DES ERREURS ÉLIMINATOIRES EST LONGUE. VOICI UNE LISTE D'EXEMPLES NON EXHAUSTIVE :

- NON-RESPECT D'UN STOP OU D'UN FEU ROUGE,
- INTERVENTION DE L'EXAMINATEUR SUR LE VOLANT OU LES PÉDALES, FRANCHISSEMENT D'UNE LIGNE CONTINUE,
- CIRCULATION EN SENS INTERDIT,
- CIRCULATION À GAUCHE SUR UNE CHAUSSÉE À DOUBLE-SENS TESTS AU COURS DE L'ÉPREUVE

OUTRE LA CONDUITE EFFECTIVE PENDANT UNE DURÉE DE 25 MINUTES,

LE CANDIDAT DEVRA ÉGALEMENT SE SOUMETTRE À DIFFÉRENTS TESTS PENDANT L'ÉPREUVE :

- IL LUI SERA DEMANDÉ DE CIRCULER DE MANIÈRE AUTONOME PENDANT UNE DURÉE DE 5 MINUTES EN SE RENDANT DANS UN LIEU OU EN CIRCULANT SUIVANT UN ITINÉRAIRE DÉFINIS AU PRÉALABLE PAR L'EXAMINATEUR.
- L'EXAMINATEUR TESTE LA VUE DU CANDIDAT (EN LUI DEMANDANT DE LIRE UNE PLAQUE D'IMMATRICULATION PAR EXEMPLE) AVANT LE DÉPART OU À L'OCCASION D'UN ARRÊT DU VÉHICULE.
- LORS D'UN ARRÊT LIBREMENT CHOISI PAR L'EXAMINATEUR, CELUI-CI DEMANDE AU CANDIDAT DE PROCÉDER À UNE VÉRIFICATION TECHNIQUE À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DU VÉHICULE. LE CANDIDAT DOIT ÉGALEMENT RÉPONDRE À UNE QUESTION SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

CHACUNE DE CES QUESTIONS DONNE LIEU À L'ATTRIBUTION D'UN POINT EN CAS DE BONNE RÉPONSE.

L'EXAMINATEUR ÉVALUE EN OUTRE L'AUTONOMIE ET LA CONSCIENCE DU RISQUE DU CANDIDAT. POUR ÊTRE REÇU À L'EXAMEN, LE CANDIDAT DOIT OBTENIR AU MOINS 20 POINTS SUR 30.

L'EXPERT RÉALISE UN INVENTAIRE DES POINTS POSITIFS ET DES POINTS NÉGATIFS RESTITUÉS PAR RAPPORT À UNE COMPÉTENCE DONNÉE. UN ÉCHANGE ENTRE L'EXPERT ET LE CANDIDAT PEUT S'INSTAURER AU COURS DE L'ÉPREUVE.

ERREURS ÉLIMINATOIRES

CERTAINES ERREURS COMMISES PENDANT LA CONDUITE SONT DIRECTEMENT ÉLIMINATOIRES. SI LE CANDIDAT EN COMMET UNE, IL ÉCHOUÉ AUTOMATIQUEMENT À L'ÉPREUVE.

LA LISTE DES ERREURS ÉLIMINATOIRES EST LONGUE. VOICI UNE LISTE D'EXEMPLES NON EXHAUSTIVE : NON-RESPECT D'UN STOP OU D'UN FEU ROUGE, INTERVENTION DE L'EXAMINATEUR SUR LE VOLANT OU LES PÉDALES, FRANCHISSEMENT D'UNE LIGNE CONTINUE,

MANŒUVRES

DEUX MANŒUVRES DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES PAR LE CANDIDAT. DEPUIS LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION APPLICABLE DEPUIS LE 1^{ER} AOÛT 2014, IL S'AGIT D'UNE MARCHÉ ARRIÈRE ET D'UN FREINAGE EN VUE DE S'ARRÊTER AVEC PRÉCISION.

POUR LA MARCHÉ ARRIÈRE, IL PEUT S'AGIR DES MANŒUVRES SUIVANTES : MARCHÉ ARRIÈRE EN LIGNE DROITE, EN ARRONDI OU EN ANGLE, RANGEMENT EN CRÉNEAU, EN ÉPI OU EN BATAILLE, DEMI-TOUR LA MANŒUVRE EST À L'INITIATIVE EXCLUSIVE DE L'EXAMINATEUR, ET NON DU CANDIDAT.

LE FREINAGE EST ÉGALEMENT ANNONCÉ PAR L'EXAMINATEUR. IL PEUT ÊTRE EFFECTUÉ À L'OCCASION DE TOUT ARRÊT IMPOSÉ PAR LA SIGNALISATION OU EN UTILISANT UN REPÈRE VERTICAL, PRÉCIS ET BIEN VISIBLE.

QUESTIONS

L'EXAMINATEUR POSENT ÉGALEMENT DEUX QUESTIONS AUX CANDIDATS ET LUI DEMANDE DE VÉRIFIER UN ÉLÉMENT TECHNIQUE DU VÉHICULE.

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2018, LES CANDIDATS AU PERMIS ONT UNE QUESTION SUR LES NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE PREMIER SECOURS LORS DE LEUR EXAMEN DE CONDUITE.

CETTE QUESTION S'AJOUTE À CELLE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET À LA VÉRIFICATION D'UN ÉLÉMENT TECHNIQUE DU VÉHICULE, QUI EXISTAIENT DÉJÀ AUPARAVANT. UNE FORMATION SUR LES GESTES DE PREMIER SECOURS EST AINSI INTÉGRÉE À LA PRÉPARATION DE L'EXAMEN DU PERMIS.

RÉPONSE DE L'EXAMINATEUR

UNE FOIS L'EXAMEN TERMINÉ, L'EXPERT DRESSE LE CERTIFICAT D'EXAMEN EN ÉTABLISSANT UN BILAN DES COMPÉTENCES DU CANDIDAT. HORMIS LORSQU'UNE ERREUR ÉLIMINATOIRE A ÉTÉ COMMISE, L'EXAMINATEUR ÉTABLIT LE TOTAL CHIFFRÉ DES POINTS OBTENUS.

LA RÉPONSE À L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE VOUS EST TRANSMISE PAR VOIE POSTALE OU PAR EMAIL. EN CAS DE RÉUSSITE À L'EXAMEN, IL VAUT TITRE DE PERMIS DE CONDUIRE PENDANT UNE DURÉE DE 4 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE L'ÉPREUVE.

CE DOCUMENT EST MIS À DISPOSITION DU PUBLIC SUR SIMPLE DEMANDE.